



# INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE «POUR UNE SUISSE FINANCIÈREMENT SOLIDE, SOUVERAINE ET RESPONSABLE (INITIATIVE BITCOIN)»

Publiée dans la Feuille fédérale le 31.12.2024

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que

la Constitution<sup>1</sup> soit modifiée comme suit :

**Art. 99, al. 3**

**<sup>3</sup> La Banque nationale constituée, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une part doit consister en or et en Bitcoin.**

<sup>1</sup> RS 101

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

**ATTENTION : TOUS les champs d'en-tête doivent être remplis. Toute écriture doit être MANUSCRITE. Chaque ligne doit être remplie UNIQUEMENT par le ou la signataire. Ne pas découper ni déchirer cette feuille!**

Canton :		N° postal :	Commune politique :		
N°	Nom / Prénoms (Écrire de sa propre main en majuscules!)	Date de naissance (Jour/mois/année)	Adresse exacte (Rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1.					
2.					
3.					

**Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 30.06.2026**

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote :

Yves Bennaïm, Schiller 25, 6440 Brunnen; Reto Clavadetscher, Bürenstrasse 18, 2504 Biel/Bienne; Ronald Kogens, Bergstrasse 51, 8706 Meilen; Jürg Kradolfer, Keltenstrasse 5, 2563 Ipsach; Samuel Kullmann, Rainweg 1c, 3626 Hünibach; Liebrand Anian, Freiehofweg 2, 6017 Ruswil; Gil Lohner, Stutzerstrasse 22, 6402 Merlischachen; Luzius Meisser, Weinbergstrasse 18, 8703 Erlenbach; Lucas Nobs, Impasse de la Basilique 6, 2852 Courtételle; Giw Zanganeh, Strada Regina 110B, 6982 Agno

**Laisser blanc ci-dessous**

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_\_ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu : \_\_\_\_\_ Signature manuscrite : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Fonction officielle : \_\_\_\_\_

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE** mais au plus tard jusqu'au 01.05.2026 au comité d'initiative:

**BITCOIN VOLKSINITIATIVE, POSTFACH 521, 6440 BRUNNEN**

Il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires

D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante: <https://www.initiativeBTC.ch>

Sceau :